

RÈGLEMENT DU BLACK 2024



BLACK
MOUNTAIN TRAIL

NOM, DATE ET ITINÉRAIRES

Le Black Mountain Trail® est une course pédestre (sur sentier et chemins de montagne) organisée par l'Association "ESPRIT MONTAGNE NOIRE".

L'édition 2024 se tiendra le Samedi 2 Mars à Saint Amans Soult dans le Tarn 81

COURSES / HEURES DE DÉPARTS / TARIFS :

COUPO CAMBO 65 KM 3800D+ : 5h00 (500 coureurs) 62€

BLACK RACE 40 KM 2300D+ : 7h00 (800 coureurs) 38€

OBJECTIF NORE 20 KM 1000D+ : 9h00 Vague 1 – 9h25 Vague 2 – 9h50 Vague 3 (3x300 coureurs) 20€

MAS NAFFRE 10KM 450D+ : 10h00 (500 coureurs) 15€

CLASSEMENT ITRA & UTMB INDEX



COUPO CAMBO 65 KM 3800D+



BLACK RACE 40 KM 2300D+



OBJECTIF NORE 20 KM 1000D+



COUPO CAMBO 65 KM 3800D+



BLACK RACE 40 KM 2300D+



OBJECTIF NORE 20KM 1000D+



BARRIÈRES HORAIRES (BH), CONTRÔLE, ABANDONS ET TRANSFERTS

Des barrières horaires seront mises en place sur la COUPO CAMBO.

Camping Albine 26,7 KM à 10h10

Vide Tripes 42,5 Km à 13h40

La Clamoux 47,2 Km à 14h30

Des barrières horaires sont également mises en place sur la BLACK RACE.

Barrière Horaire sur la BLACK RACE:

Vide Tripes 23,7 Km à 13h40

Pas de Barrières Horaires sur l'OBJECTIF NORE et Le MAS NAFFRE

Les coureurs, toutes courses, qui arriveront après 18h00 ne seront pas classés.

En cas de retard sur une barrière horaire l'organisation enlèvera la puce du dossard pour mettre hors-jeu le participant. Le rapatriement se fera par la suite. Le coureur s'engage à suivre les directives de l'organisation pour le rapatriement. Si ce dernier décide de finir la course à ses risques et périls, il devra signer une décharge envers l'organisation afin de libérer cette dernière de toutes responsabilités envers lui.

Des détecteurs de puces seront placés au niveau des BH. Ces détecteurs officialiseront les temps et permettront de valider ou non le passage des barrières horaires. D'autres détecteurs seront placés sur des endroits stratégiques et non divulgués des tracés afin de s'assurer du respect du parcours par l'ensemble des coureurs.

Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de contrôle. Il doit alors prévenir le responsable de poste qui préviendra le PC Course.

En cas de décision d'abandon entre 2 points de contrôle, le coureur doit rejoindre le point de contrôle le plus proche où il signalera son abandon.

Le rapatriement fonctionne de la manière suivante : Les coureurs qui abandonnent sur un poste de secours ou de ravitaillement mais dont l'état de santé ne nécessite pas d'être évacués en urgence seront rapatriés au village départ en voiture ou 4x4 dès lors que les véhicules seront complets.

POINTAGE DES COUREURS

Des pointages par douchettes connectées seront réalisés sur tous les coureurs pour le suivi LIVE et le contrôle des Barrières Horaires (BH). Les pointages donnent en direct à l'organisation la preuve que les coureurs sont bien passés aux lieux dit et valideront ou non les passages aux barrières horaires.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les coureurs devront être âgés de **plus de 20 ans** le jour de la course sauf pour la course MAS NAFFRE où les coureurs pourront participer dès 18 ans. La course des héros nécessite une autorisation parentale uniquement.

Les inscriptions ne seront validées que si elles sont accompagnées :

1. Pour les licenciés d'une photocopie de leur licence sportive FFA en cours de validité. (FF Courses d'Orientation, FF Pentathlon Moderne ne sont plus acceptées)

2. Les licences Triathlon ne sont plus autorisées

3. Pour les non licenciés : fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, ou de la pratique de l'athlétisme en compétition, ou de la pratique de la course à pied en compétition daté de **moins d'un an à la date de la course** et remis maximum 1 semaine avant la course.

Les certificats et copies de la licence pourront être téléchargés lors de l'inscription ou envoyés par la suite par courrier postal :

Black Mountain Trail®

Salle des Sports de Gassies

81240 Saint-Amans Sout

ou par courrier électronique à : bmtinscriptions@gmail.com

4. CONSEIL COUPO CAMBO

Pour les coureurs qui souhaitent participer à la COUPO CAMBO, il est souhaitable que ces derniers possèdent une expérience minimale sur un format ayant un total Kilomètre Effort (KF) de 60. Le KF s'obtient en cumulant le kilométrage de course et le centième du D+ (en mètre).

Exemple :

40KM 2000D+ : 60

30KM 3000D+ : 60

40Km 1000D+ : 50

Nous ne demanderons pas de justificatif de niveau mais souhaitons sensibiliser les futurs coureurs à la difficulté de ce parcours qui est exigeant, cassant, technique et se pratique dans des conditions hivernales qui décuplent le niveau d'exigence.

REMISE DES DOSSARDS

Elle aura lieu la veille de la course (01/03/2024), à Saint Amans Sout entre 15h30 et 19h00 à la salle de Gassies afin d'éviter la foule le jour de la course

Chaque dossard est remis individuellement à chaque coureur sur présentation d'une pièce d'identité et de la confirmation d'inscription. Merci de prendre avec vous votre certificat médical pour parer à tout problème de transfert de celui-ci par voie informatique.

L'organisation met en place une remise de dossards le jour de l'événement par tranche horaire selon les courses :

A partir de 3h45 pour la COUPO CAMBO

A partir de 5h30 pour la BLACK RACE

A Partir de 6h30 Pour OBJECTIF NORE et MAS NAFFRE

En dehors de ces plages horaires les dossards concernés ne seront pas remis.

L'organisation ne pourra être tenue responsable en cas de retards coureurs lors de la remise des dossards le jour de la course. Prévoir d'arriver 1 heure avant le départ.

Bon à savoir

Les Prénoms des coureurs seront inscrits sur les dossards pour toutes inscriptions avant le 15 Janvier 2024 inclus

RAVITAILLEMENT

Le principe de course individuelle en semi-autosuffisance est la règle. Des postes de ravitaillement sont approvisionnés en boissons et nourriture. Le coureur doit veiller, à disposer au départ de chaque poste ravitaillement, de la quantité d'eau et d'aliments qui lui sont nécessaires pour rallier le point de ravitaillement suivant. L'assistance individuelle des coureurs est tolérée uniquement sur les zones de ravitaillement.

ENGAGEMENT DES COUREURS

Pour participer aux épreuves du BLACK MOUNTAIN TRAIL® : COUPO CAMBO, BLACK RACE , l'OBJECTIF NORE et MAS NAFFRE il est indispensable de tenir compte des points suivants :

- Être pleinement conscient de la longueur et de la spécificité de l'épreuve et être parfaitement préparé pour cela ;
- Avoir acquis, préalablement à la course, une réelle capacité d'autonomie en montagne, permettant de gérer les problèmes induits par ce type d'épreuve, et notamment :
 - o Savoir affronter, sans aide extérieure, des conditions climatiques pouvant être très difficiles du fait de l'altitude (vent, froid, brouillard, pluie ou neige) ;
 - o Savoir gérer, y compris si on est isolé, les problèmes physiques ou mentaux découlant d'une grande fatigue, les problèmes digestifs, les douleurs musculaires ou articulaires, les petites blessures...
 - o Être pleinement conscient que le rôle de l'organisation n'est pas d'aider un coureur à gérer ses problèmes.
 - o Être pleinement conscient que pour une telle activité en montagne, la sécurité dépend en premier lieu de la capacité du coureur à s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles.

INSCRIPTION ET DROITS D'ENGAGEMENT

Les inscriptions aux quatre courses de TRAIL se font uniquement sur le site de notre chronométreur CHRONOSTART et donnent droit à :

- Un Cadeau coureur. **Les tailles pourront être choisies jusqu'au 10 JANVIER 2024. Après cette date nous ne pourrons plus vous proposer le choix de la taille !**
- Le chronométrage par puces électroniques.
- Le suivi de course en live pour vos proches
- Les Ravitaillements Gourmands,
- Le petit-déjeuner,
- La boisson au choix à l'arrivée.

Les inscriptions seront closes le 15/02/2024 ou dès que le nombre maximal de 2700 inscriptions sera atteint.

Aucune inscription ne sera possible le jour de la course hors Course des Héros

La course des Héros (course enfants) :

Inscription gratuite sur place pour les enfants de 8 à 12 ans au jour de la course. Départ à 10h30 sur un parcours sécurisé au niveau de la salle polyvalente du Thoré à Saint Amans Soult 50 places MAX. Autorisation parentale obligatoire.

Les coureurs ont la possibilité et la responsabilité de choisir leurs vagues de départ sur l'Objectif Nore 20Km, et cela au moment de leurs inscriptions. **Le choix est définitif et non modifiable.**

Le changement de course ne sera possible que dans la mesure où un dossard serait disponible pour la distance souhaitée.

Pour les échanges de dossards il faudra que le cédant du dossard fournisse toutes les informations du repreneur y compris licence ou certificat médical à jour. La partie financière sera à régler entre les deux parties.

Le changement de course ou l'échange de dossard sera impossible après le 15 FEVRIER 2024.

MATÉRIEL OBLIGATOIRE

Chaque coureur doit avoir avec lui, pendant toute la durée de la course, la totalité de son matériel obligatoire. Le contrôle du matériel pourra être effectué, sur le parcours, par le responsable des ravitaillements ou par les contrôleurs. Si vous choisissez de prendre des bâtons, c'est pour toute la durée de la course.

Liste du matériel obligatoire :

- Réserve d'eau (minimum 1 litre) ;
- Une lampe frontale en bon état de fonctionnement. **Seuls les coureurs COUPO CAMBO sont tenus d'avoir cette lampe ;**
- Une couverture de survie ;
- Réserve alimentaire ;
- Téléphone portable chargé
- Un sifflet pour alerter en cas de problème majeur

Liste du matériel fortement conseillé en cas de mauvaises conditions météorologiques :

- Veste imperméable permettant de supporter le mauvais temps de montagne ;
- Sous couche thermique
- Des bas couvrant la totalité des jambes ;
- Manchettes
- Tour de cou / Buff
- Gants

=> Cette indication vous sera donnée si besoin la veille de la course sur le facebook (www.facebook.com/blackmountaintrail), vous pouvez liker la page afin de suivre toute l'actualité du BMT ainsi que sur le site (www.blackmountaintrail.fr).

SIGNALISATION ET BALISAGE

Le balisage sera assuré avec de la rubalise spécifique ou une bombe de peinture biodégradable et également avec des panneaux fléchés et piquets à fanions.

Sur les portions ouvertes à la circulation le concurrent devra se conformer au code de la route.

Pour une meilleure vision de nuit, les balises sont dotées d'une partie en matière réfléchissante accrochant la lumière de votre frontale.

Des signaleurs seront présents aux points jugés les plus problématiques. Des serre-files seront présents pour sécuriser la course. Ils assureront également le débalisage systématique.

Une attention particulière est demandée aux coureurs au niveau du PIC de NORE où la visibilité peut être réduite à quelques mètres en cas de brouillard.

ATTENTION : Le débalisage devient hélas récurrent dans le milieu du Trail. Si vous ne voyez plus de balisage, signalez le au plus vite à l'organisation via le numéro de téléphone présent sur le dossard.

ANNULATION À L'INITIATIVE DU COUREUR ET CONDITIONS D'INDEMNITÉ

Toute annulation à l'une des courses doit être faite par e-mail à l'adresse suivante : bmtorganisation@gmail.com

Elle n'est possible que dans les cas suivants : accident, maladie, blessure, décès.

Un certificat médical doit être envoyé à cette même adresse obligatoirement avec l'ordre et l'adresse à laquelle le chèque de remboursement sera envoyé.

L'inscription est remboursée dans sa totalité jusqu'au 10 JANVIER 2024 – 3€ de Frais administratif.

Puis à hauteur de 50% jusqu'au 18 février 2024 – 3€ de Frais administratif.

A compter du 19 Février 2024 aucun remboursement ne sera effectué.

L'organisation ne procédera à aucun report d'inscription pour l'année suivante.

MODIFICATION DU PARCOURS ET ANNULATION DE LA COURSE

Dans le cadre de conditions météorologiques extrêmes, l'organisation pourra mettre en place des parcours de secours pour assurer les départs. Ces parcours auront moins de KM et D+ que les parcours initiaux. Les points ITRA et UTMB seront revus à la baisse. Aucun remboursement ne sera émis.

En cas d'annulation des épreuves pour quelques raisons que ce soit (incendie, vols, plan Vigipirate, pandémie, épidémie, attentats, décision préfectorale, etc...) :

Jusqu'au 25 février 2024, un remboursement partiel des inscriptions pourra être effectué. Ce dernier sera fixé en fonction des sommes engagées par l'organisation pour le bon fonctionnement de l'évènement et de manière à faire face à l'ensemble des frais engagés.

Après le 25 février 2024 aucun remboursement ne sera possible.

En cas d'interruption durant les courses pour quelques raisons que ce soit, aucun remboursement ne sera effectué.

L'organisation invite les participants à solliciter leur assureur afin de savoir si un dédommagement par leur police d'assurance est envisageable pour les circonstances précitées.

Nous rappelons que l'inscription à une des courses implique une acceptation totale du règlement induisant de fait un risque financier pour chaque participant. En connaissance de cause, aucune contestation dudit règlement ne sera prise en compte après acceptation de ce dernier.

ARRIVÉE ET RÉCOMPENSES

Un ravitaillement « gourmand » sera servi à tous concurrents lors de leurs arrivés

Seront récompensés :

COUPO CAMBO 65 KM 3 800+ : 3 premiers hommes et femmes.

BLACK RACE 40 KM 2 300+ : 3 premiers hommes et femmes.

OBJECTIF NORE 20KM 1 000+ : 3 premiers hommes et femmes.

MAS NAFFRE 10 KM 450+ : 3 premiers hommes et femmes.

La remise des récompenses se déroulera à partir de 14h00

CHRONOMÉTRAGE

Une puce électronique est fixée sur chaque dossard. Elle sera détectée sous l'arche de départ / arrivée pour la gestion du chronométrage.

Des bénévoles en forêt scanneront votre dossard pour le suivi live de votre avancement sur le parcours.

Les barrières horaires seront vérifiées de la même façon.

ASSURANCES

Individuelle accident

Il incombe à chaque participant d'être assuré personnellement.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être lisible lors de la course.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Responsabilité civile

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance.

SÉCURITÉ

La Croix Rouge 81 sera présente sur le terrain pour assurer les secours de première urgence, avec véhicule et liaison avec le Centre Hospitalier Castres Mazamet. Des médecins assureront les soins de première urgence (leur nombre sera en fonction du nombre de participants). Des équipes de secours supplémentaires avec des véhicules ambulance et tout terrain seront également présentes sur l'aire de départ/arrivée et en montagne. Le coureur par son inscription s'engage à faire preuve de prudence sur les parcours afin de ne pas se mettre en danger.

N'oubliez pas que des aléas de toute sorte, liés à l'environnement et à la course, peuvent vous faire attendre les secours plus longtemps que prévu. Votre sécurité dépendra alors de la qualité de ce que vous avez mis dans votre sac.

L'ensemble du personnel médical, paramédical, secouriste et guide officiel, ainsi que toute personne désignée par la direction de course sont habilités :

- à mettre hors course tout concurrent jugé inapte à continuer l'épreuve,
- à obliger tout concurrent à utiliser tout élément du matériel obligatoire,

- à faire évacuer par tout moyen les coureurs qu'ils jugeront en danger,
- à orienter les patients vers la structure de soins la plus adaptée.

Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

Dès l'instant où l'état de santé d'un coureur justifiera d'un traitement au moyen d'une perfusion intraveineuse, celui-ci sera obligatoirement mis hors course.

DROIT À L'IMAGE

Par sa participation à l'une des courses inscrites au Black Mountain Trail ® - édition 2024, chaque concurrent autorise expressément l'association organisatrice, ESPRIT MONTAGNE NOIRE ou l'un de ses partenaires à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de ces courses en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve, et ce sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à des exploitations directes ou dérivées par les dispositions légales ou réglementaires.

PÉNALTÉS ET DISQUALIFICATIONS

Les concurrents seront éliminés(E) ou recevront une pénalité de temps(T) pour cause de :

- (E) falsification de dossard ;
- (T) absence de dossard ;
- (E) absence de l'équipement obligatoire ;
- (E) non pointage aux postes de contrôles ;
- (E) pollution ou dégradations des sites traversés (couper les sentiers, jets de détritrus...) ;
- (E) refus de se faire examiner par un médecin ;
- (T) ravitaillement en dehors des zones prévues ;
- (E) manque de respect auprès du public ou des membres de l'organisation ;
- (E) utilisation d'un moyen de transport extérieur.

Le non-respect du règlement par un coureur peut entraîner une disqualification immédiate ou l'application d'une pénalité, après décision du comité d'organisation sans aucune possibilité de faire appel de cette sanction.

ÉTHIQUE DE COURSE

En cas de blessure ou d'accident d'un concurrent, chacun devra porter secours à la victime ou avoir le comportement le plus approprié.

- respecter la faune et la flore : ne pas jeter bouteilles et autres sachets de barres énergétiques usagés sur le sol et ne pas crier intempestivement ;
- respecter le balisage, seul garant de votre bonne orientation ;
- profiter des superbes paysages ;
- respecter les zones autorisées au public ;
- penser que si l'accès à certains sites est interdit, c'est pour des raisons de sécurité évidentes ;
- regroupez-vous pour former des voitures complètes : le trafic sera d'autant moins dense sur les sites autorisés ;
- ne pas fumer sur les zones de ravitaillement.

Les contrôleurs qui seront témoins de telles irrégularités auront pour mission de mettre hors course tous les coureurs qui ne respecteront pas ces points essentiels du règlement. Ils garantiront en effet l'éthique et l'esprit de la course de Trail.

MESURES SANITAIRES ANTI COVID

L'organisation mettra en place des mesures sanitaires de lutte Anti Covid selon la réglementation en vigueur pour le jour de la course (Port du Masque, Gel, Distanciation, Vérification Pass etc).

Tous les inscrits au Black Mountain Trail® 2024 devront suivre les dispositions sanitaires sous peine de disqualification.

Les directives sanitaires seront visibles sur le site internet de la course et rappelées sur les réseaux sociaux de l'événement.

DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles des participants sont traitées par l'Association "ESPRIT MONTAGNE NOIRE" en conformité avec la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978 eu égard au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD : n° 2016-679).

Les données personnelles des participants vont être collectées par l'Association "ESPRIT MONTAGNE NOIRE" dans le cadre de la création du compte personnel de chaque participant. L'Association est le responsable du traitement de ces Données Personnelles.

L'Association "ESPRIT MONTAGNE NOIRE" est susceptible de traiter tout ou partie des données nécessaires à l'enregistrement de chaque participant, à savoir : informations d'identité, adresse email, justificatifs, consentement au traitement des données personnelles par le participant...

Aucune information bancaire concernant les participants n'est traitée par l'Association "ESPRIT MONTAGNE NOIRE".

L'Association "ESPRIT MONTAGNE NOIRE" conserve les données personnelles des participants 12 mois à compter de la dernière inscription du participant. L'adresse email peut être conservée jusqu'à 24 mois à compter de la dernière inscription du participant à des fins de diffusion des informations de l'Association et des prochains événements.

L'Association "ESPRIT MONTAGNE NOIRE" collecte ces données et les transmet à ses différents partenaires pour permettre l'encadrement technique de chaque participant (paiement de l'inscription, chronomètres, puce électronique, dossard, mailing list...).

L'Association « ESPRIT MONTAGNE NOIRE » ne commercialise pas les données personnelles des participants qui sont donc uniquement utilisées par nécessité ou à des fins statistiques et d'analyses.

Conformément à la réglementation européenne en vigueur, les participants disposent des droits suivants : droit d'accès et de rectification, droit de retirer leur consentement, droit à la limitation des traitements, droit d'opposition, droit à la portabilité des données, demande de suppression des données.

Tout participant pourra demander l'exercice de ses droits en adressant une copie de sa pièce d'identité et un email précisant ses demandes à l'adresse : bmtorganisation@gmail.com.

En cas de difficultés, les participants peuvent déposer une réclamation auprès des autorités de contrôle, et notamment de la CNIL (<https://www.cnil.fr/fr/plaintes>).

L'Association « ESPRIT MONTAGNE NOIRE » s'engage à prendre toutes les précautions nécessaires afin de préserver la sécurité des données personnelles des participants. Cependant, si un incident impactant l'intégrité ou la confidentialité des données personnelles des participants est porté à la connaissance de l'Association « ESPRIT MONTAGNE NOIRE », celle-ci devra dans les meilleurs délais informer le participant et lui communiquer les mesures de corrections prises.

ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Avec son inscription, le participant accepte, sans aucune réserve le présent règlement et l'éthique de course.